

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LORIENT

BP 426 - 3 RUE BENJAMIN DELESSERT
56104 LORIENT CEDEX 04
TL 02 97 21 01 53 FX 02 97 21 34 83
3617 INFOGREFFE - www.infogrefe.fr
02 97 21 06 28

L E X A - SOCIETE D'AVOCATS -
16 RUE DES FONTAINES
56100 LORIENT

V/REF :

N/REF : 88 B 199 / 2006-A-2168

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LORIENT certifie qu'il a reçu le 29/06/2006,

Extrait du P.V. du conseil d'administration du 29/11/2005
- Modification de la composition du conseil d'administration

Concernant la société

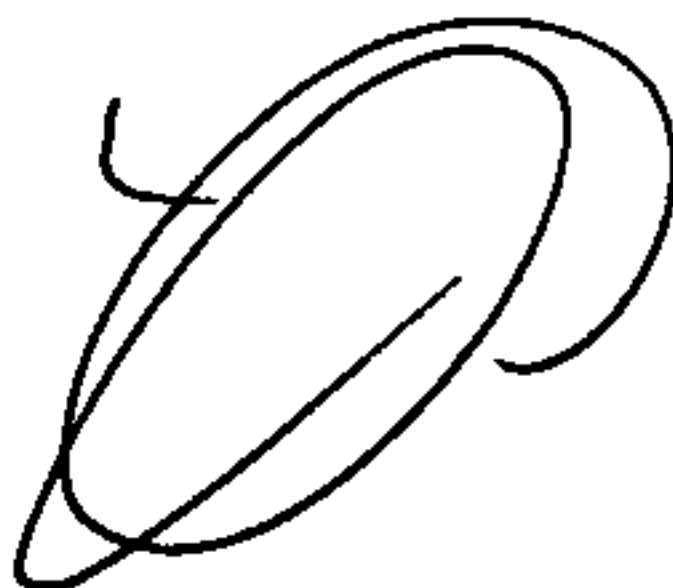
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE GESTION DES PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS
PUBLICS DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT
Société anonyme d'économie mixte
HOTEL DE VILLE
56100 LORIENT

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2006-A-2168 le 29/06/2006

R.C.S. LORIENT 344 519 251 (88 B 199)

Fait à LORIENT le 29/06/2006,

Le Greffier



**S.E.M. DES PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS
DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT - SELLOR**

Société anonyme au capital de 177 200 Euros
Siège social : LORIENT 56321 - Hôtel de Ville
R. C. S LORIENT 344 519 251



**EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 29 NOVEMBRE 2005**

CERTIFIÉ
COPIE
CONFORME

Le Conseil d'Administration de la S.E.M des PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS DE LOISIRS du pays de LORIENT - SELLOR s'est réuni le **29 Novembre 2005** à **17 heures** dans le nouveau bâtiment de terre de la THALASSA Quai de Rohan à LORIENT (56100) sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BAGEOT, Maire d'INZINZAC-LOCHRIST, Président de la société.

Le registre de présence a été émargé à l'entrée en séance.

Il permet de constater que :

Sont présents :

I - COLLEGE PUBLIC - collectivités territoriales :

A - La Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT, ayant pour délégués :

- . Monsieur Jean-Pierre BAGEOT, Maire d'INZINZAC- LOCHRIST, Président de la SELLOR
- . Monsieur François AUBERTIN, Maire de GUIDEL
- . Monsieur Robert REMOT, Maire de CLEGUER
- . Monsieur Gérard PERRON, Maire d'HENNEBONT
- . Monsieur William LE POLOZEC, Conseiller Municipal de QUEVEN
- . Monsieur Christian LE DIRAISON, Maire-Adjoint de GAVRES
- . Monsieur Eric REGENERMEL, Maire de GROIX

B - La ville de LORIENT :

- . Monsieur Jacques SINQUIN, Maire-Adjoint de LORIENT

C - La ville de LARMOR-PLAGE :

- . Monsieur Victor TONNERRE, Maire de LARMOR-PLAGE

II - COLLEGE PRIVE :

- . Le Crédit Maritime Mutuel du Morbihan, représentée par Monsieur Dominique RIGUIDEL agissant en qualité de représentant permanent auprès du Conseil d'Administration

Sont absents et excusés :

- . Monsieur Joseph FORES, Maire-Adjoint de PLOEMEUR
- . Madame Monique VERGNAUD, Maire de PORT-LOUIS
- . Monsieur Hubert de la GENESTE, Maire de BRANDERION
- . Monsieur Jean-François ROBIC, Conseiller Municipal de LANESTER

Tous délégués de la communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT.

Ainsi que la Caisse des Dépôts et Consignations.

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Thierry FRECHIER, Directeur de la SELLOR
- Monsieur Olivier TREONDAR, contrôleur de gestion de la SELLOR
- Madame Martine GEFFRAY, des Services Administratifs de CAP'LORIENT
- Maître Jean-Marie DENOEL, Avocat de la SELLOR
- Monsieur Marc Le SAYEC, délégué du comité d'entreprise
- Madame Véronique MUNOZ, délégué du comité d'entreprise

Conformément à la loi n° 83-597 du 7 Juillet 1983 et à la loi n° 66-537 du 24 Juillet 1966 sur les sociétés commerciales, ainsi que de l'article 14 des statuts, la validité des délibérations prises en séance du Conseil d'Administration d'une société d'économie mixte locale est subordonnée à la présence effective de la moitié au moins de ses membres, y compris la moitié des représentants des collectivités locales.

Monsieur le Président rappelle que depuis l'assemblée générale extraordinaire du 11 Juillet 2001, le Conseil d'Administration a été élargi à 16 membres **maximum** dont 13 réservés aux collectivités territoriales et à leurs groupements.

Le nombre actuel des administrateurs est de 15.

En application des dispositions qui précèdent, Monsieur le Président constate que le nombre des administrateurs et des délégués représentant les collectivités territoriales administrateurs, physiquement présents est de 10 sur 15 administrateurs, dont 9 représentent les collectivités territoriales, soit plus de la moitié des administrateurs désignés pour siéger au Conseil d'Administration.

Le quorum requis par la loi est donc atteint.

En conséquence, Monsieur le Président prend acte que le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil d'Administration du 8 Juin 2005 a été adopté à l'unanimité.

Puis, le Conseil délibère sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- *Contrat Cité de la voile Eric TABARLY,*
- *Contrat Muséographie,*
- *Accord de participation,*
- *Tickets restaurant,*
- *Remplacement de Monsieur Jean-François ROBIC au Conseil d'Administration de la SELLOR,*
- *Questions diverses.*

Ce document présente les comptes de la société arrêtés au 31 Décembre 2004 site par site et activité par activité.

Monsieur Jean-Pierre BAGEOT fait l'exposé suivant :

.....

5 / Remplacement de Monsieur Jean-François ROBIC au Conseil d'Administration de la SELLOR

Monsieur le Président rappelle qu'à l'issue du Conseil d'Administration réuni le 8 Juin 2005, il avait indiqué aux administrateurs qu'il venait d'être informé par Monsieur Jean-François ROBIC, conseiller municipal de LANESTER et représentant de la Communauté d'Agglomération de CAP'LORIENT au Conseil d'Administration de la SELLOR, du fait que ce dernier entendait démissionner de son poste actuel de délégué de la collectivité territoriale administrateur, dans la mesure où il devait prochainement quitter la BRETAGNE pour suivre son conjoint qui venait elle-même d'être nommée dans le sud de la FRANCE.

Lors du conseil communautaire du 8 Juillet 2005, Madame Thérèse THIERY, maire de LANESTER a été nommée en remplacement de Monsieur Jean-François ROBIC aux fonctions occupées jusqu'alors par celui-ci au Conseil d'Administration de la SELLOR.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil d'administration de prendre acte de cette modification et de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Le conseil, après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité, de la modification ainsi intervenue au niveau d'un délégué de la Communauté d'Agglomération de CAP'LORIENT prise en sa qualité d'administrateur de la SELLOR et mandate maître DENOEL, Avocat de la SELLOR, membre de la société LEXA, à l'effet d'effectuer toutes les formalités de droit applicables en la matière.

Une copie d'un extrait du registre des délibérations du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du pays de LORIENT, CAP'LORIENT, en date du 8 Juillet 2005, qui a procédé à la nomination de Madame Thérèse THIERY en remplacement de Monsieur Jean-François ROBIC en tant que délégué de la Communauté d'Agglomération du pays de LORIENT, CAP'LORIENT, auprès du conseil d'administration de la SELLOR restera annexée au présent procès-verbal.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président Directeur Général,

Un administrateur



COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

